

<https://www.aefinfo.fr/depeche/724252-queelles-sont-les-attributions-de-philippe-baptiste-...>

Anaïs Gérard

7 min read

## Quelles sont les attributions de Philippe Baptiste, ministre auprès d'Élisabeth Borne, un statut inédit pour l'ESR ?

Philippe Baptiste, qui n'est ni ministre de plein exercice, ni ministre délégué, mais ministre auprès d'Élisabeth Borne, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, voit ses attributions précisées dans un décret publié le 9 janvier 2025. Ainsi, par exemple, "il prépare et met en œuvre la politique du gouvernement relative à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante" et "propose et, en lien avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie". Voici le point sur ses attributions et celles d'Élisabeth Borne.



Un décret précise les attributions de Philippe Baptiste, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ici à l'université de Rennes le 7 janvier

Philippe Baptiste n'est ni ministre de plein exercice, ni ministre délégué, ni secrétaire d'État, mais ministre auprès d'Élisabeth Borne, chargé de l'ESR. Un statut ministériel inédit, pour le portefeuille de l'ESR (1). Le décret (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050822328>) du 23 décembre 2024 relatif à la composition du gouvernement précise que les ministres délégués et les "ministres auprès de" "participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions".

S'agissant du décret (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050959814>) d'attribution publié ce 9 janvier 2025, de manière similaire aux décrets d'attributions des secrétaires d'État et des ministres délégués à l'ESR précédents, il indique que Philippe Baptiste "exerce, par délégation de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les attributions de celle-ci en matière d'enseignement supérieur et de recherche".

Ainsi, Philippe Baptiste :

- "prépare et met en œuvre la politique du gouvernement relative à **l'enseignement supérieur et à la vie étudiante**",
- "propose et, en lien avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la **recherche et de la technologie**",
- "prépare et met en œuvre, conjointement avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, **la politique en matière d'espace**, à l'exclusion de celle conduite dans l'intérêt de la défense nationale",
- "est associé par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique à la définition et au suivi de la politique en matière d'**intelligence artificielle et de numérique**",
- "prépare les décisions du gouvernement relatives à **l'attribution des ressources et des moyens** alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle 'Recherche et enseignement supérieur'. À cet effet, les autres ministres lui présentent leurs propositions de crédits",
- "contribue à la définition et à la mise en œuvre des **programmes d'investissement d'avenir** gérés par le secrétariat général pour l'investissement",
- "est compétent, conjointement avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et en lien avec les autres ministres intéressés, pour la définition et le suivi de la **politique en matière d'innovation**",
- "coordonne, en lien avec les ministres intéressés, la **promotion des sciences et des technologies et la diffusion de la culture scientifique**, technologique et industrielle. Il participe à la **politique de transition écologique et énergétique**."

Question de sémantique

Dans les décrets d'attributions de Thierry Mandon (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030852178>) et Geneviève Fioraso (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028884049>), derniers secrétaires d'État en charge de l'ESR en date (2014-2016) – fonction moins élevée dans la hiérarchie gouvernementale –, il était écrit qu'ils "participent à la préparation des décisions", "concourent à la définition et à la mise en œuvre", "contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre". Celui de François Goulard (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809135>), dernier ministre délégué à l'ESR (2005-2007), était beaucoup moins précis et de ne détaillait pas les grands périmètres d'intervention.

Le décret d'attributions de Philippe Baptiste laisse entrevoir des responsabilités plus grandes en sa qualité de "ministre auprès de" puisque, sur le périmètre strict de l'ESR, il "propose et met en œuvre" ou "prépare et met en œuvre". Par exemple sur le budget, "il prépare les décisions du gouvernement" quand Geneviève Fioraso et Thierry Mandon "particip[aient] à la préparation des décisions".

les attributions d'Élisabeth Borne

Pour ce qui est de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le décret (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050959803>) d'attributions d'Élisabeth Borne, publié également ce 9 janvier, indique qu'elle :

- "prépare et met en œuvre la politique du gouvernement relative à l'enseignement préélémentaire, élémentaire, secondaire et supérieur, ainsi qu'à la vie étudiante",
- "veille, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation, notamment artistique, culturelle, sportive et civique, des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation",
- "contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations",
- "prépare et met en œuvre, conjointement avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, la politique en matière d'espace, à l'exclusion de celle conduite dans l'intérêt de la défense nationale",
- "propose et, en lien avec les autres ministres intéressés, met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie",
- "est compétente, conjointement avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, pour la définition et le suivi de la politique en matière d'innovation".

Signature des arrêtés et co-signature des décrets

"Pour l'exercice de ses attributions, [Philippe Baptiste] dispose des services placés sous l'autorité de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou dont elle dispose." En effet, c'est Élisabeth Borne qui "a autorité" sur la DGRI (Directrice générale de la recherche et de l'innovation) et la Dgesip (Direction générale

de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) (et la Dgesco (Direction générale de l'enseignement scolaire)).

En outre, comme les secrétaires d'État ou ministres délégués, "dans la limite des attributions qui lui sont déléguées, [Philippe Baptiste] reçoit délégation de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour signer, en son nom, tous actes, arrêtés et décisions. Il contresigne, conjointement avec la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les décrets relevant de ses attributions."

## finalement 15 membres possibles pour le cabinet de Philippe baptiste

Un premier décret (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050822337>) publié le 24 décembre indiquait que les cabinets des ministres de plein exercice ne pouvaient comprendre plus de 15 membres et ceux des "ministres auprès de" et des ministres délégués pas plus de 10 membres.

Un décret modificatif (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050946129>) publié le 3 janvier met sur le même plan les ministres de plein exercice et les "ministres auprès de" car ces derniers peuvent disposer d'un cabinet de 15 membres également.

(1) Dans le gouvernement de François Bayrou, sept autres personnalités ont ce statut de "ministre auprès" d'un autre ministre :

- François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre de l'Intérieur,
- Astrid Panosyan-Bouvet, ministre chargée du Travail et de l'Emploi,
- Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins,
- Amélie de Montchalin, ministre chargée des Comptes publics,
- Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie,
- Valérie Létard, ministre chargée du Logement,
- Philippe Tabarot, ministre chargé des Transports.

Pouvoirs publics - Gouvernement - Parlement (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21191>)


CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSUPRECHERCHE ([HTTPS://X.COM/@AEFSUPRECHERCHE](https://x.com/@AEFSUPRECHERCHE))

Dépêche n° 724252  5 min de lecture

Par Anaïs Gérard **Publiée le 09/01/2025 à 11h00**